

Procès-verbal
Assemblée Générale Ligue Féminine de Handball
Samedi 26 novembre 2011

Membres présents :

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, *Présidente de la LFH*; **Philippe BANA**, *DTN*; **Michel GROPPI**, *Personne qualifiée en matière de Contrôle de Gestion*;

Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes, Président UPCD1F*; **Thierry WEIZMAN**, *Metz*; **Jean-Marie SIFRE**, *Issy Paris HB, Vice-président LFH*; **Jeanne-Marie de TORRES**, *Toulon/Saint-Cyr*; **Fabrice THOMAS**, *Arvor 29*; **Luis GARCIA**, *Le Havre*; **Bernard RACH**, *Besançon*; **Gérard MAYONNADE**, *Mios-Biganos*; **Guillaume OLTRA**, *Fleury*; **Jean ROYER**, *Dijon (en partie)*.

Invités présents :

Salariés LFH : **Cécile MANTEL**, *Responsable Juridique de la FFHB*; **Cédric POUTHIER**, *Responsable Marketing de la FFHB*; **Bastien EL GHOZZI**, *chargé de mission administratif*; **Aurélia PILET**, *Chargée de communication*

Conseillers de la présidente de la LFH : **Odile MARCET**, **Alexis MANOUVRIER**

Membres excusés :

Frédéric BOUGEANT, *Représentant des entraîneurs*
Amélie GOUDJO, *Représentante des joueuses*
Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur France A Féminines*
Sylvie BORROTTI, *Représentante de l'arbitrage*

Invités excusés :

Joël DELPLANQUE, *Président de la FFHB*
Gérard JUIN, *Médecin coordonateur et président de la Commission médicale de la LFH*
Eric BARADAT, *Adjoint au Sélectionneur France A Féminines*

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer

La séance est ouverte à 12h45 au Tennis Club de Paris (16^{ème} arrondissement).

I/ APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2011

A la remarque de Fabrice THOMAS, tenant au règlement de la Coupe de la Ligue 2011/2012 présenté à l'AG sans que l'interdiction de coupe d'Europe prononcée contre ARVOR ne soit encore définitive, Cécile MANTEL rappelle que les « questions diverses » du PV indiquaient précisément que l'attribution définitive des places européennes restait liée à la procédure d'appel en cours engagée par ARVOR, procédure pouvant se poursuivre en conciliation devant le CNOSF.

D'une manière générale, M. THOMAS souhaite que le règlement de cette compétition mentionne encore plus explicitement que l'organisateur et les équipes qualifiées en Coupe d'Europe sont directement engagés en ¼ de finale et attributaires des numéros de têtes de série.

→ Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité

II/ MARKETING DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL

Cédric POUTHIER, nouveau responsable marketing de la FFHB, se présente auprès de l'Assemblée Générale. Il se fait le porte parole d'une vraie volonté de la FFHB de développer le marketing de la Ligue Féminine de Handball. Il évoque les difficultés rencontrées par toutes les autres ligues professionnelles et, notamment, la Ligue Nationale de Handball, pour trouver des partenaires. Le marché est extrêmement tendu et n'est plus à l'heure des partenariats de grande ampleur.

Un débat s'ouvre autour de la stratégie de développement et de commercialisation du Handball Féminin.

III/ BUDGET DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL

1/ Suivi du budget 2011

Ce suivi est présenté en année civile suite à la décision de l'Assemblée Générale du 23 juin 2011. La projection au 31 décembre 2011 est légèrement plus élevée que le budget prévisionnel initial. De manière générale, Jean-Marie SIFRE rappelle que la LFH ne dispose pas des ressources nécessaires pour couvrir l'intégralité de ses dépenses, ses seules recettes étant issues des cotisations des clubs et du partenariat avec La Poste (10K€ sur le 2^{ème} trimestre 2011). Concernant les dépenses et la ligne analytique « salariés mis à disposition », Jean-Marie SIFRE souhaite obtenir le détail des clefs de répartition établies par la FFHB. Une demande en ce sens sera faite au trésorier Alain KOUBI par Bastien ELGHOZZI.

2/ Budget prévisionnel 2012

Le budget prévisionnel 2012 ne peut pas être présenté à l'AG car le budget général prévisionnel 2012 de la Fédération n'est pas encore arrêté.

Néanmoins, afin de permettre à la LFH de finaliser un budget 2012, le Comité de Direction a retenu les priorités suivantes, parmi plusieurs propositions d'actions stratégiques présentées avec leur coût, et demande leur ratification par l'Assemblée Générale :

- **Priorités de rang 1 :**

- La conférence de presse de lancement de saison 2012/2013 (coût estimé : 7 000€)
- La Nuit du Handball LNH/LFH (coût maximum : 25 000€). Après échanges, le Comité de Direction est unanimement favorable à l'organisation d'une manifestation commune avec la Ligue Nationale de Handball le vendredi 1^{er} juin 2012. Le lieu n'est pas encore défini, même si plusieurs pistes de caractère privé plutôt qu'institutionnel sont envisagées : Institut du Monde Arabe, Palais de Tokyo. Olivier KRUMBHOLZ précise qu'il acceptera de libérer, pendant la préparation de la qualification pour le Mondial 2013, les joueuses internationales pour une telle soirée à la seule condition que celle-ci soit effectivement organisée avec la LNH.
- Le regroupement des interlocuteurs financiers des clubs (coût estimé : 4 000€)
- Le regroupement des chargés de communication des clubs (coût estimé : 4 000€)

- **Priorités de rang 2 :**

- La valorisation du Championnat de France avec, entre autre, la création d'un trophée objet d'art (coût estimé : 7 000€). A ce sujet, Alexis MANOUVRIER a estimé que si l'idée était séduisante, elle était néanmoins sous-estimée d'un point de vue budgétaire, le cout avoisinant plutôt pour lui 20K€.
- Un colloque médical (coût estimé : 4 000€) avec pour objectif de mettre en relation kinés, médecins, entraîneurs et arbitres pour travailler sur les risques de blessures et la protection de la joueuse lors des rencontres de LFH
- L'utilisation du revêtement Taraflex (marque GERFLOR) de la LFH pour les finales des play-offs (coût estimé : 8 500€ pour 2 utilisations). Cette dépense ne serait engagée que si le contrat actuel liant la FFHB à la société GERFLOR ne permettait pas de disposer gracieusement d'un revêtement Taraflex pour 6 matchs de LFH (pour couvrir 2 quarts de finale, les 2 demi-finales retour et les matchs aller et retour de la finale).

- **Priorités de rang 3 :**

- Réalisation de nouveaux clips pour les clubs de LFH (coût estimé : 6 000€), pour une livraison dans le 1^{er} trimestre de la saison 2012/2013.

Les actions non retenues comme prioritaires pour 2012 :

- L'évolution de la charte graphique (coût envisagé : 10 000€). Thierry WEIZMAN précise que l'estimation budgétaire lui paraît très élevée au regard de l'utilisation du logo actuel qui n'a pas été totalement amorti depuis sa création en 2008. De même, Jeanne-Marie DE TORRES estime qu'il serait prématuré de remettre en cause les habitudes enfin acquises autour du logo actuel.
- La refonte du site internet (coût envisagé : 18 000€) qui est conditionnée à l'évolution de la charte graphique de la LFH.
- Une participation à des coûts de production pour une diffusion de rencontres LFH sur une TV nationale.

Jean-Marie SIFRE évoque néanmoins le caractère essentiel d'encrage de la marque « LFH » et estime qu'il faudra de nouveau réfléchir à une révision graphique dans les années à venir.

Par ailleurs, suite à une intervention d'Olivier GEBELIN, il est précisé que le tableau des propositions d'actions stratégiques présenté au CODIR et à l'AG ne reprenait pas les dépenses de nature « incompressible » déjà engagées (type contrats de prestations en cours d'exécution ou dépenses déjà votées par l'AG de la LFH).

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale approuve les priorités fixées par le Comité de Direction et lui donne mandat pour arrêter un budget prévisionnel 2012 définitif et en suivre l'exécution sur le premier semestre 2012. Une présentation, pour quitus, de ce budget sera faite lors de l'Assemblée Générale de fin de saison sportive.

IV/ FINALITES DE LA COUPE DE LA LIGUE FEMININE 2012/2013

Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée Générale, à l'exception de Metz Handball qui s'abstient, valide le Cahier des charges pour l'organisation des finalités de la Coupe de Ligue 2012/2013 qui se tiendront du 20 au 23 février 2013.

En outre, elle arrête le calendrier suivant pour la désignation de l'organisateur :

- Diffusion du Cahier des Charges avant le 8 décembre 2011,
- Retour des candidatures pour le 24 février 2012,
- Avis du Comité de Direction de fin février et validation définitive par le Bureau Directeur fédéral qui suivra sans délai.

A ce stade, les candidatures potentielles pourraient s'organiser autour des clubs suivants : Toulon/St Cyr Var HB, Issy Paris Hand.

V/ REVETEMENT DE SOL TARAFLEX (MARQUE GERFLOR) DE LA LFH

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 23 juin 2011 puis du Comité de Direction du 19 juillet 2011, la Ligue Féminine de Handball a acheté à l'EHF le revêtement de sol de marque GERFLOR imposé pour les rencontres de Ligue des Champions. Précisément, déduction faite du crédit de 6K€ de l'EHF, réservé aux clubs qualifiés, le coût d'achat TTC s'est élevé à 23,9K€. Le club Metz HB s'est engagé à racheter, au plus tard le 30 juin 2013, ce revêtement à hauteur de 11,95K€ TTC.

Dans le cadre du prêt du revêtement de sol aux clubs de LFH, y compris celui qualifié en Ligue des Champions, le tarif de location avait été fixé à « 2000€ maximum ».

A ce jour, il est garanti que le revêtement sera utilisé au minimum 9 fois sur 2011/2012 (3 matchs de Group Matches et 3 matchs de Main Round pour Metz HB) et 2012/2013 (3 matchs de Group Matches pour le champion de France).

Après débat portant sur le tarif de location, l'Assemblée Générale décide que :

- les 9 sorties minimum garanties à ce jour permettent d'évaluer un coût de location unitaire au maximum à 1328€, pour amortir le coût d'achat effectivement supporté par la LFH,
- le club de Metz HB procédera, avant la fin 2012, à une avance de trésorerie de 6000€ auprès de la LFH,
- une régularisation interviendra en fin de saison 2012/2013, en fonction du nombre total de sorties réalisées par le revêtement LFH et des clubs concernés.

➔ **Ce dispositif est adopté par l'Assemblée Générale à l'unanimité moins l'abstention de M. WEIZMAN qui souhaitait la gratuité de la mise à disposition pour le club engagé en Champions League au regard du coût représenté par une participation à cette compétition.**

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Philippe BANA souligne que pour le Mondial 2011 au Brésil, l'IHF n'a mis en place ni dispositif spécifique d'assurance des joueuses internationales ni fonds d'indemnisation, contrairement à ce qui existe pour les Mondiaux masculins depuis un an. Il invite l'UCPD1F à solliciter officiellement l'IHF sur ce sujet, tout en précisant que les internationales françaises bénéficient de la couverture particulière souscrite par la FFHB pour leur activité en équipe de France.

2/ Cécile MANTEL rappelle que la FFHB a appliqué, pour les sommes versées à l'issue de la saison 2010/2011, le dispositif adopté depuis 2008/2009 concernant l'aide aux clubs professionnels disposant d'internationales. Ce dispositif, applicable à compter du 31^{ème} jour de présence en équipe de France conformément aux règlements de l'IHF, prend en compte les salaires bruts des joueuses déclarés à la CNCG.

3/ S'agissant de l'accompagnement fédéral pour la mise en place du dispositif de club VAP à compter de 2012/2013, l'Assemblée Générale est informée des faits suivants:

- 5 clubs de D2F ont déjà déclaré leur intention de s'inscrire dans le dispositif VAP : Bègles, Angoulême, Chambray, Nantes et Cergy-Pontoise,
- Des réunions de travail seront menées avec ces clubs et les éventuels prochains demandeurs dans le 1^{er} trimestre 2012,
- Ces clubs pourraient être invités aux prochaines réunions institutionnelles de la LFH.

4/ La LFH s'étant vue confier pour l'Olympiade 2008/2012 la gestion et la promotion de la D1F, il conviendra de prévoir règlementairement la reconduction de cette délégation fédérale pour 2012/2016.

5/ Michel GROPPI rappelle que, la CNCG demande (comme la saison dernière) aux clubs de LFH et de ProD2 de lui transmettre les comptes (bilan et compte de résultat) clos au 31/12/2011 (ou une situation arrêtée à cette date pour ceux qui clôturent à une date différente) pour le 15 mars 2012. Ces comptes devront être établis par l'expert-comptable et si possible certifiés par le commissaire aux comptes. Le rapport définitif du CAC devra être produit au plus tard le 15 avril 2012, conformément aux règlements généraux. En outre, il souligne que depuis la saison 2011/2012, les dossiers d'engagement en LFH ainsi que les contrats de travail des joueuses de l'équipe 1^{ère} doivent être produits à la FFHB au plus tard le 1^{er} juin.

6/ Luis GARCIA interpelle l'Assemblée Générale sur les conditions de prise en charge des équipes pour les transports locaux sur les finalités de la Coupe de la Ligue 2011/2012, eu égard à la décentralisation des ¼ de finale sur le territoire normand. Patricia SAURINA lui précise que le Comité de Direction, réuni précédemment, a souhaité se conformer à l'esprit du Cahier des charges mis en place depuis plusieurs éditions, à savoir prise en charge par l'organisateur de tous les transports locaux depuis et jusqu'à la gare ou l'aéroport le plus proche du lieu de compétition, en l'occurrence à partir du Havre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45.

**Patricia SAURINA,
Présidente de la LFH**

